

LE JOUR DES MORTS

Hier, fête de la Toussaint, l'Eglise militante rendait ses honneurs à l'Eglise triomphante; elle se réjouissait de sa gloire et de son bonheur; elle implorait son assistance pour tous ceux qui combattent et qui souffrent. Aujourd'hui elle offre ses supplications pour l'Eglise souffrante. Au lieu des habits blancs qui témoignaient hier son allégresse, elle se revêt aujourd'hui d'habits de deuil et fait succéder des chants lugubres aux hymnes de joie. L'Eglise nous presse d'entrer dans ses sentiments et de nous attrister avec elle au souvenir des trépassés, parmi lesquels nous comptons tous des parents, des amis et au moins des connaissances. Au reste, le moyen d'échapper au purgatoire est de méditer sur ses supplices.

Outre la privation de Dieu, on souffre en purgatoire la peine du feu, qui est semblable, suivant plusieurs docteurs, au feu de l'enfer. " Je vis, dit sainte Brigitte racontant une de ses visions, s'ouvrir devant moi un lieu sombre et formidable; et il y apparut une fournaise ardente. Au-dessus de la fournaise, l'âme dont j'avais entendu le jugement; elle était revêtue comme d'un corps, les pieds attachés à la fournaise. Or, la flamme montait vers elle avec une force terrible, de sorte que ses pores semblaient des veines ouvertes d'où jaillissait le feu; de ses mains tendues violemment vers les pieds, dé coulait une poix ardente; l'aspect de sa peau était d'une laideur repoussante et il s'en exhalait une punteur insupportable. Alors l'ange me dit: l'âme que vous voyez souffre les ardeurs d'un feu dévorant, et en même temps les rigueurs d'un froid extrême. Elle est plongée dans des ténèbres profondes, assourdie par d'effroyables clameurs, dévorée de soif et de faim, couverte de honte et de confusion, épouvantée par d'horribles images de démons."

De tels supplices ne sont-ils pas de nature à nous faire prier pour les âmes qui les endurent, et à nous faire désirer d'en être exempts après notre mort?

Quels défunts faut-il recommander à Dieu? Tous les défunts, sans en excepter les pécheurs et ceux dont la vie a semblé sainte et exempte de fautes. Cependant il est permis, et c'est même un devoir, d'avoir des préférences: par exemple, pour nos parents, nos bienfaiteurs, nos amis, ceux à qui nous avons promis assistance, ou envers qui nous avons contracté des dettes de justice.

Mais en pensant aux autres, ne nous oublions pas nous-mêmes. Travaillons sans relâche à nous corriger de nos défauts, en combattant notre humeur, nos impatiences, en évitant de médire, ou de nous montrer peu prévenants et peu charitables pour les autres.